

Le douze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Affectation anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 – BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2023.04.12.031

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Le budget primitif peut être élaboré en reprenant par anticipation, les résultats de l'exercice 2022.

Par principe, conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du CGCT et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du code général des impôts (C.G.I.), le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque les résultats seront définitivement arrêtés, lors du vote du compte administratif, l'assemblée délibérante procédera, si nécessaire, à la régularisation des reprises anticipées effectuées. En tout état de cause, une délibération d'affectation du résultat devra être adoptée après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou non différence avec la reprise anticipée.

En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice clos ne sont pas considérés comme arrêtés au sens de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, il ne peut y avoir d'affectation définitive avant l'arrêté des comptes produits par le comptable public.

Afin d'anticiper la reprise prévisionnelle des résultats de l'exercice 2022 – budget communal, il convient d'arrêter les résultats prévisionnels, de les reprendre ou de les affecter.

Les résultats de l'exercice 2022 de la Commune de LAUNAGUËT, avant la clôture du compte administratif 2022 et la transmission du compte de gestion 2022, se présentent à ce jour comme il suit ; il est proposé de les reprendre ou de les affecter comme il suit :

| | |
|--|---|
| <p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 05 avril 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p>25 AVR 2023</p> | <p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Françoise CHEURET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à M. BALANSA), Thierry MORENO (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à P. PAQUELET), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à P. PARADIS), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Patrice RENARD</p> |
|--|---|

| COMMUNE DE LAUNAGUET RESULTATS PREVISIONNELS - EXERCICE 2022 AU 31/12/2022 | |
|---|---------------------|
| DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | + 952 993,86 |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2021) | +209 700,00 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE | 1 162 693,86 |

| DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--|--------------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | -388 840,61 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2021) | 77 991,44 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE | -310 849,17 |

| ETAT DES RESTES A REALISER-REPORTS AU 31/12/2022 INVESTISSEMENT | |
|---|---------------------|
| RESTES A REALISER RECETTES | 43 732,36 |
| RESTES A REALISER DEPENSES | 233 728,50 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE – RAR Dépenses + RAR Recettes | - 497 646,24 |

| | |
|--|-------------------|
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPRISE ANTICIPEE DEFICIT FINANCEMENT - INVESTISSEMENT D001 | 310 849,17 |
|--|-------------------|

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AFFECTATION et REPRISE ANTICIPEE | |
|--|--------------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER | 1 162 693,86 |
| AFFECTATION AU 1068 - RECETTES INVESTISSEMENT | 497 646,24 |
| AFFECTATION AU COMPTE R002 – RECETTES FONCTIONNEMENT | 665 047, 62 |

Il est proposé aux membres du conseil municipal, de décider de reprendre ou d'affecter les résultats prévisionnels de l'exercice 2022 tels que déterminés ci-dessus.

| | |
|---|---|
| <p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 05 avril 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p> | <p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Françoise CHEURET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à M. BALANSA), Thierry MORENO (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à P. PAQUELET), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à P. PARADIS), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Patrice RENARD</p> |
|---|---|

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

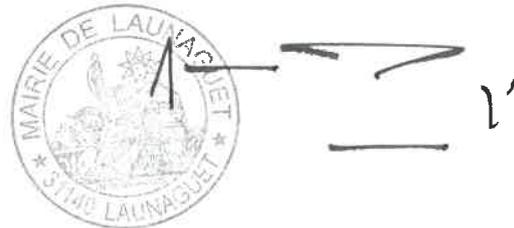
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme ci-dessus,
- confirment que l'inscription est prévue au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2023

Adopté à la majorité avec 25 POUR et 4 ABSECTIONS [Georges DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE), Guy BUSIDAN, Thierry GRANIER].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



| | |
|--|---|
| <p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 05 avril 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> | <p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Françoise CHEURET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine LAFON (pouvoir à M. BALANSA), Thierry MORENO (pouvoir à B. DEVAY), Isabelle BESSIERES (pouvoir à P. PAQUELET), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à P. PARADIS), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Patrice RENARD</p> |
|--|---|